



Les célébrations se poursuivent en 2011 !

DES TÉMOIGNAGES BIEN INSPIRÉS!

Cet automne, à l'occasion du 20^e anniversaire du Fonds Desjardins Environnement, Fonds Desjardins a donné la parole à ses détenteurs de fonds d'investissement socialement responsable (ISR) dans le but de savoir ce qui les motive à se tourner vers les placements ISR.

Nous tenons à remercier vivement tous les auteurs de ces témoignages, car ceux-ci constituent une grande source d'inspiration pour tous. Vous pouvez d'ailleurs le constater à la lecture des témoignages reçus qui sont affichés sur fondsdesjardins.com. De plus, découvrez ci-contre notre témoignage vedette!

CONCOURS DE PHOTO AMATEUR : ENVOYEZ-NOUS VOS MEILLEURS CLICHÉS!

Dans le cadre des célébrations de ce 20^e anniversaire, un **concours de photo amateur** sera lancé lors de la Journée mondiale de la Terre le **22 avril prochain**. Vous serez invités à y participer en envoyant vos meilleurs clichés. Vos photos devront mettre en scène les plus beaux paysages naturels du Québec qui, à votre avis, valent la peine d'être protégés. Le gagnant du concours sera celui qui aura obtenu le plus de votes des internautes. C'est donc un rendez-vous à ne pas manquer ce printemps sur fondsdesjardins.com!

FONDS DESJARDINS ENVIRONNEMENT



« ON DIT QU'ACHETER, C'EST VOTER. POUR MES PLACEMENTS, J'AI CHOISI LES PORTEFEUILLES SOCIÉTERRE – FONDS DESJARDINS^{MC} POUR FAIRE VALOIR MES VALEURS AUX ENTREPRISES ET POUR ASSURER UN MEILLEUR AVENIR À MES ENFANTS. SEULE, J'AI PEU DE POIDS, MAIS EN JOIGNANT LA FORCE DES FONDS DESJARDINS, JE SAIS QUE MA VOIX EST ENTENDUE. »



Virginie Dufour – Gestionnaire de projet, Laval
Récupère l'eau de pluie et veille à l'efficacité énergétique de sa maison.

LE FONDS DESJARDINS ENVIRONNEMENT CIBLE NEUF ENTREPRISES EN 2011

Le programme de dialogue 2011 du Fonds Desjardins Environnement ciblera neuf entreprises du secteur minier et de l'énergie : Crescent Point Energy, Suncor, Teck Resources, Enbridge, Encana, Talisman, Barrick, Goldcorp et Potash.

HUSKY ENERGY SORT DE L'OMBRE

Husky Energy a enfin répondu aux nombreuses demandes d'information de notre partenaire Fonds Éthiques en publiant un rapport de développement durable amélioré portant sur ses activités au cours de l'année 2009. En plus d'une meilleure transparence, nous constatons chez Husky les améliorations suivantes : la diminution de ses émissions de carbone et de dioxyde de soufre, l'amélioration de ses pratiques en matière de santé et de sécurité et la concrétisation de nombreux accords avec 17 des Premières Nations d'Alberta. Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondsdesjardins.com.



À LIRE AUSSI! Votre bulletin *Un monde en action*, disponible sur fondsdesjardins.com en cliquant sur l'onglet *Investissement Responsable*.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS? Écrivez-nous à isr@desjardins.com.

INFORMATION DISPONIBLE

fondsdesjardins.com



OUTILS DE CALCUL

Utilisez nos outils de calcul d'épargne-retraite accessibles en cliquant sur l'onglet *Conseils et stratégies* :

- ▶ Combien vaudra votre REER à la retraite ?
- ▶ Évaluez votre degré de préparation à la retraite
- ▶ Établissez votre budget de retraite

DES NOUVELLES DU PANEL FONDS DESJARDINS :

▶ LE CONCOURS « COMPORTEMENTS » FAIT UN HEUREUX GAGNANT

Le concours qui s'est déroulé du 27 septembre au 8 octobre 2010 s'adressait aux participants du Panel Fonds Desjardins qui ont répondu au sondage sur les comportements des investisseurs. L'heureux gagnant, **M. Jacques Deprez**, membre de la Caisse de Charlesbourg, remporte le **prix de 500 \$**.

▶ LE CONCOURS « HABITUDES MÉDIAS » FAIT UNE HEUREUSE GAGNANTE

Ce concours s'adressait aux participants du Panel Fonds Desjardins qui ont répondu au sondage sur les habitudes médias entre le 22 novembre et le 3 décembre 2010. L'heureuse gagnante est **Madame Marie Grenon**, membre de la Caisse de Sillery Saint-Louis-de-France. Elle remporte un **prix de 500 \$**.

Inscrivez-vous au Panel Fonds Desjardins sur fondsdesjardins.com.

LES RENDEMENTS DES FONDS DESJARDINS ET DES PORTEFEUILLES DIAPASON ET SOCIÉTERRE

Vous pouvez consulter les rendements au 31 décembre des Fonds Desjardins, des portefeuilles Diapason et des portefeuilles SociétéTerre en cliquant sur l'onglet *Produits de placement*.

INFO-CAPSULES

Pour toute information sur les placements, consultez nos info-capsules en cliquant sur l'onglet *Conseils et stratégies*.

- ▶ Info-Capsule du mois de février 2011 : Gestion des revenus d'un portefeuille de retraite

Les Fonds Desjardins sont offerts par Desjardins Cabinet de services financiers inc., une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif et l'utilisation d'un service de répartition d'actif peuvent donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié des Fonds Desjardins, dans lequel le service de répartition d'actif investit, avant de faire un placement. Portefeuilles SociétéTerre – Fonds Desjardins^{MC} est une marque de commerce propriété de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

INFO FONDS



EN BREF :

- P1 REER ET CELI : UNE COMBINAISON GAGNANTE !
- P3 COTISER TÔT PEUT VOUS RAPPORTER GROS
- P3 TESTEZ VOS CONNAISSANCES FINANCIÈRES
- P4 FONDS DESJARDINS ENVIRONNEMENT : LES CÉLÉBRATIONS SE POURSUIVENT EN 2011 !



METTEZ TOUTES LES CHANCES DE VOTRE CÔTÉ POUR CONCRÉTISER VOS PROJETS.

REER et CELI : une combinaison gagnante !

Vous avez des projets en tête ? Utilisez vos ressources financières et économisez de l'impôt en optant pour des véhicules de placement comme un REER ou un CELI. Vous pouvez aussi les jumeler à un programme d'investissement périodique pour optimiser la planification de votre retraite.

À CHACUN SA STRATÉGIE SELON SA SITUATION PERSONNELLE !

1 POUR LES ÉTUDIANTS OU LES JEUNES SALARIÉS : LE CELI D'ABORD

- ▶ Lorsque votre taux d'imposition est bas, placez vos épargnes dans un CELI plutôt que dans un REER. Vous accumulez ainsi un revenu à l'abri de l'impôt.
- ▶ Quand votre salaire augmente, transférez les économies de votre CELI dans un REER. Votre revenu imposable sera moindre et vous profiterez d'un remboursement d'impôt.
- ▶ Vous pouvez aussi utiliser des sommes provenant de votre CELI pour effectuer la mise de fonds sur votre première propriété.



2 POUR LES INVESTISSEURS ACTIFS : OPTEZ D'ABORD POUR LE REER ET COMPLÉTEZ AVEC LE CELI

- ▶ Votre priorité est d'investir le maximum admissible dans votre REER.
- ▶ Puisque le REER est admissible au Régime d'accession à la propriété (RAP) et au Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP), vous pouvez utiliser des sommes de votre REER pour l'acquisition d'une première propriété ou pour retourner aux études.
- ▶ Si vous le pouvez, investissez en complément dans votre CELI. Vos épargnes pourront servir à concrétiser des projets à plus court terme comme l'achat d'une nouvelle voiture ou pour tout autre projet que vous avez en tête.



Suite à la page suivante

LE REER ET LE CELI SONT DEUX EXCELLENTS VÉHICULES DE PLACEMENT CONÇUS POUR ÉPARGNER, PLANIFIER VOTRE RETRAITE ET ÉCONOMISER DE L'IMPÔT.

logo FSC à venir

▶ Pour toute question sur vos placements ou tout article de ce numéro, consultez votre conseiller de Desjardins, et, en tout temps, visitez fondsdesjardins.com.



Coopérer pour créer l'avenir

REER et CELI : une combinaison gagnante !

(Suite de la page précédente)

À CHACUN SA STRATÉGIE SELON SA SITUATION PERSONNELLE !

3 POUR LES INVESTISSEURS RETRAITÉS : TIREZ AVANTAGE DU CELI

- ▶ Optez pour un CELI afin de bénéficier le plus possible des différents crédits d'impôt ou des mesures sociales influencées par votre revenu comme le crédit pour la TPS/TVH.
- ▶ À l'âge de 71 ans, vous devez obligatoirement convertir votre REER en FERR et effectuer un retrait annuel qui sera imposable. Vous pouvez alors investir dans votre CELI les montants non utilisés qui ont été retirés de votre FERR.

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PÉRIODIQUE : UNE STRATÉGIE GAGNANTE

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES (PRÉA) EST UNE STRATÉGIE SIMPLE, SOUPLE ET ABORDABLE QUI VOUS PERMET :

- ▶ d'investir toute l'année dans votre REER et/ou votre CELI ;
- ▶ de minimiser les impacts des fluctuations de marchés ;
- ▶ de garder le cap sur vos objectifs et sur votre stratégie de placement.

UN PETIT MONTANT INVESTI RÉGULIÈREMENT PEUT FAIRE UNE GRANDE DIFFÉRENCE !

LE SECRET ? Commencer tôt, contribuer régulièrement et demeurer fidèle à votre stratégie à long terme. Voici combien un investissement de 50 \$ par mois peut vous permettre d'accumuler en 30 ans.

PREA DE 50 \$ PAR MOIS AVEC UN RENDEMENT ANNUEL ESTIMÉ À 7 %		
DURÉE	CAPITAL INVESTI	CAPITAL ACCUMULÉ
10 ans	6 000 \$	8 601 \$
20 ans	12 000 \$	25 520 \$
30 ans	18 000 \$	58 803 \$

RENCONTREZ VOTRE CONSEILLER DE DESJARDINS ET PROFITEZ DE SON EXPERTISE POUR TIRER AVANTAGE DE VOTRE REER ET DE VOTRE CELI. LA CAMPAGNE DE CONTRIBUTION AU REER BAT SON PLEIN, FAITES LE POINT SUR LA PLANIFICATION DE VOTRE RETRAITE ET PARLEZ-EN À VOTRE CONSEILLER !

FOIRE AUX QUESTIONS

- Q** SI JE PARTICIPE À UN RÉGIME D'ÉPARGNE-RETRAITE COLLECTIF, PUIS-JE CHOISIR MES PLACEMENTS ET LES MODIFIER À MA GUISE ?
- R** CHAQUE PARTICIPANT D'UN RÉGIME D'ÉPARGNE-RETRAITE COLLECTIF FAIT SES CHOIX DE PLACEMENT SELON SON PROFIL D'INVESTISSEUR, SA SITUATION FINANCIÈRE, SON CYCLE DE VIE ET SES OBJECTIFS DE RETRAITE. Il peut en tout temps revoir la répartition de ses placements à mesure que change sa situation de vie.
- Q** COMMENT PUIS-JE SAVOIR SI J'AI VERSÉ LA COTISATION MAXIMALE À MON REER ?
- R** LE MAXIMUM DÉDUCTIBLE AU TITRE DES REER EST UNE INFORMATION FOURNIE PAR L'AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC). Suivie de la lettre (A), la somme maximale déductible, souvent appelé « espace REER », apparaît dans une section nommée « État du maximum déductible au titre des REER » de votre plus récent avis de cotisation. Vous pouvez également obtenir cette information en téléphonant au 1 800 959-7383 ou en consultant votre dossier en ligne accessible au www.arc.gc.ca dans la section *Contactez-nous*.
- Q** POURQUOI DIT-ON QU'EN MOYENNE, NOUS AURONS BESOIN DE 70 % – ET NON DE 100 % – DE NOTRE REVENU POUR MAINTENIR NOTRE NIVEAU DE VIE À LA RETRAITE ?
- R** CERTAINES DÉPENSES DONT CELLES LIÉES AU TRAVAIL DIMINUERONT OU DISPARAÎTRONT QUAND VOUS SEREZ À LA RETRAITE. De plus, vous aurez moins d'impôt à payer et vous ne verserez plus de cotisations au Régime des rentes du Québec ou au régime de retraite de votre employeur.
- Q** EST-CE VRAI QUE POUR LA MAJORITÉ DES QUÉBÉCOIS, LEUR RETRAITE POURRAIT ÊTRE PLUS LONGUE OU AUSSI LONGUE QUE LEUR CARRIÈRE ?
- R** OUI. Selon l'Institut québécois de la statistique, l'espérance de vie en 2008 était de 83 ans pour une femme et de 79 ans pour un homme.

LE CELI

Cotiser tôt peut vous rapporter gros

VOUS AVEZ DÉJÀ INVESTI DANS UN CELI? BRAVO! VOUS FAITES PARTIE DES INVESTISSEURS AVISÉS. COMME LES SOMMES INVESTIES DANS LE CELI CROISSENT À L'ABRI DE L'IMPÔT, VOS ÉPARGNES FRUCTIFIENT PLUS RAPIDEMENT QUE CELLES QUI SONT INVESTIES DANS UN VÉHICULE DE PLACEMENT NON ENREGISTRÉ.

VOUS N'AVEZ PAS ENCORE UN CELI ?

VOUS POUVEZ DÈS MAINTENANT OUVRIR UN COMPTE D'ÉPARGNE CELI EN LIGNE AVEC ACCÈS D INTERNET.

RENDEZ-VOUS SUR WWW.DESJARDINS.COM ET
CLIQUEZ DANS LE MENU DE GAUCHE SUR
TRANSACTIONS EN LIGNE ACCÈS D

Conservez votre relevé de placements de décembre aux fins de l'impôt

Les gains ou les pertes en capital réalisés dans un compte non enregistré sont assujettis à l'impôt. C'est pourquoi, si vous détenez ce type de compte, vous devez inscrire sur votre déclaration de revenus le gain ou la perte en capital que vous avez réalisé au cours de l'année 2010 sur le rachat de parts de fonds. Veuillez noter que vous trouverez cette information seulement sur votre relevé du 31 décembre 2010. Vous devez donc le conserver avec vos documents personnels relatifs à l'impôt.

Pour toute question concernant vos placements et l'impôt, veuillez communiquer avec votre conseiller de Desjardins.



SAVIEZ-VOUS QUE ?

Aux détenteurs d'un régime d'épargne-retraite individuel ou collectif

Votre régime d'épargne-retraite est-il bien aligné sur vos projets de retraite ?

Pour le savoir, n'hésitez pas à faire appel à votre conseiller de Desjardins. Bien outillé pour effectuer des **simulations personnalisées**, il déterminera s'il existe une possibilité d'optimiser votre régime et vous suggérera les mesures à prendre dès maintenant pour y arriver. Communiquez avec votre conseiller de Desjardins sans plus tarder!

TESTEZ VOS CONNAISSANCES FINANCIÈRES

VRAI OU FAUX?

- | | |
|---|--|
| 1 | La règle d'or pour bien préparer sa retraite : épargner tôt et régulièrement. |
| 2 | Il importe de revoir régulièrement ses stratégies d'épargne pour profiter d'une retraite confortable. |
| 3 | En général, les ménages qui font appel aux services d'un conseiller contribuent deux fois plus aux REER et aux CELI que les ménages qui ne bénéficient pas de tels services. |
| 4 | Un régime d'épargne-retraite collectif n'est pas accessible par l'entremise de son employeur. |
| 5 | Les cotisations à un régime d'épargne-retraite collectif se font généralement par prélèvements sur votre salaire. |

RÉPONSES 1. (Vrai) 2. (Vrai) 3. (Vrai) 4. (Faux) 5. (Vrai)

VOUS AVEZ DES QUESTIONS? VOUS DÉSIREZ DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS? COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE CONSEILLER DE DESJARDINS, VOTRE ALLIÉ EN MATIÈRE DE PLACEMENT.